

→ CTIR Grand Centre du 3 mars 2022

Bien que notre dernière rencontre dans le cadre de cette instance régionale remonte à de nombreux mois, nous nous présentons devant vous sans réel enthousiasme. En effet, nous n'attendons absolument rien de ce Comité technique régional.

Tout d'abord parce que trop peu de sujets à l'ordre du jour de nos travaux concernent la réalité professionnelle de nos collègues, leurs difficultés au quotidien. Nous notons par ailleurs que nos demandes d'ajout de points à cet ordre du jour n'ont pas aboutit. Il est pourtant d'usage que l'organisation syndicale majoritaire puisse faire inscrire des questions à aborder avec l'administration.

Ensuite parce que nous ne bénéficions pas d'une relation de confiance qui permettrait un travail constructif et des avancées pour les personnels. La directrice de la PJJ méprise publiquement les organisations syndicales, en plein audience, la directrice territoriale Centre Orléans est prise en flagrant délit de mensonge sur la situation du CEF de la Chapelle Saint Mesmin. Alors qu'un véritable scandale institutionnel a été révélé par notre organisation, la directrice territoriale a tout fait pour entretenir l'omerta sur ce sujet. L'audience régionale tenue spécialement nous laisse un goût particulièrement amer, l'impression d'être écouté mais pas entendu, notamment dans ce que nous portions pour les agents de ce service. Encore une fois, les réponses apportées nous semblent protocolaires et décalées des besoins. Quel crédit donner à ces annonces, quand quelques jours plus tard, des collègues sont malmenés de manière éhontée lors de leur évaluation annuelle ?

UEHD 21-71, CEF 21, CEF du 45 ... Nous avons fait remonter plusieurs alertes sur la situation de services ou unités confrontés à des dysfonctionnements. Le constat est souvent sans appel, les grandes annonces ne sont pas suivies d'effet perceptibles par les collègues et le suivi de ces dossiers n'est pas communiqué aux OS.

Nous sommes très inquiet.e.s du contexte actuel dans lequel se trouve la PJJ. Les alertes de nos collègues sur les terrains sont toujours plus importantes. Par ailleurs, la mise en œuvre du Code de Justice Pénale des Mineur.e.s a provoqué des bouleversements majeurs dans l'organisation du travail des services et les premières conséquences de ce CJPM confirment nos inquiétudes, surtout pour les mineur.e.s étranger.ère.s isolé.e.s. N'est-il pas plus urgent de s'atteler à ces questions ? A l'heure où la précarité explose littéralement dans notre administration, avec le recrutement massif de contractuel.les, où les collègues s'ajoutent une mission de tutorat pour ces agents. Ils les accompagnent au mieux pour pallier le vide scandaleux proposé par l'institution en matière d'accueil et de connaissance de nos missions éducatives.

Depuis déjà plusieurs mois, nous constatons une souffrance au travail grandissante chez nos collègues assurant des missions administratives à la PJJ et ce, à tous les niveaux de l'institution. Dans un contexte professionnel déjà largement abîmé par les effets de la crise sanitaire : climat anxigène, charge de travail amplifiée ... la situation actuelle de ces agents nous semble particulièrement préoccupante. L'arrivée de PARCOURS, particulièrement chaotique, est le premier exemple d'une évolution précipitée, non concertée, au profit d'un outil qui se montre, sur beaucoup d'aspects, moins performant que son prédécesseur. Aux dires des collègues concerné-es : ce qui était simple et rapide avec GAME est compliqué et fastidieux avec PARCOURS !

Dans son immense capacité à tirer les leçons de ses erreurs, la DPJJ impose à la hâte le logiciel CHORUS DT. Encore une fois, l'administration confond vitesse et précipitation et demande aux agents de mettre en place et de se former ensuite ! Concrètement, le peu d'agents réellement formés l'ont été principalement en distanciel ou à l'aide de documents type « Pas à pas », les laissant souvent livrés à eux-mêmes, sans interlocuteurs pour répondre à leurs questions. Par ailleurs, alors que ces personnels sont encore une fois les grands oubliés des annonces statutaires, ils demeurent toujours dans l'attente d'une revalorisation qui devient urgente.

Malgré les ambitions affichées en matière de dialogue social, de nombreuses questions restent en suspens !

-Quelle a été la politique d'attribution du CIA pour l'année 2021 ?

-Qu'en est-il des « lignes directrices de gestions » sur la mobilité ?

-Quid des ouvertures de postes sur la région, notamment du soclage des postes dit de justice de proximité ?

-Qu'est-il prévu concernant les agents en situation de vulnérabilité. Comment l'administration prépare-t-elle leur retour ?

-Comment la PJJ va-t-elle participer à l'effort de solidarité dans l'accueil des jeunes réfugiés victimes de la guerre en Ukraine ?

La délégation SNPES-PJJ/FSU au CTIR